

L'accompagnement est-il soluble dans la chasse aux chômeurs ?

Existe-t-il des balises pour un Accompagnement socio-professionnel de qualité ? Les politiques d' « activation » sont-elles efficaces ? La récente déclaration de politique régionale éclaire davantage les enjeux de cet accompagnement, dans un contexte de régionalisation de chasse aux chômeurs.

Luca Ciccia (CSCE)

L'Accompagnement socio-professionnel (ASP) de qualité existe-t-il ? C'est notamment ce qu'a tenté de mettre en perspective l'étude du Collectif Solidarité Contre l'Exclusion parue fin 2013, dans un contexte de mesures régressives en droit du chômage (1). L'ASP est un processus, davantage qu'un objectif en soi. Il revêt des objectifs multiples, qui évoluent au fil des ambitions politiques. Dans le contexte de mise en œuvre progressive des politiques dites d'activation, le sens originel de l'ASP est plus que compromis. Déve-

La question du sens

Avec le renforcement de ces politiques, il est encore temps de se poser le sens de cet ASP de qualité, et de tenter de rassembler tous ceux qui sont intéressés par ce projet. Car, s'il n'est pas certain qu'un ASP de qualité existe, il y a néanmoins des chemins pour y parvenir. Ils passent par une logique globale, systémique, qui considère l'exclusion non comme relevant du problème de l'individu mais d'une question bien plus large, supposant des actions de tous les acteurs, de la société, des entreprises,

sur l'ASP. En Région bruxelloise, c'est surtout la modalisation du transfert de la compétence du contrôle qui inquiète, alors qu'Actiris, acteur d'accompagnement, se voit tout désigné pour cumuler les deux tâches, et ainsi renforcer plus encore l'impression d'une assimilation de tout l'ASP aux seules fins de l'activation. Avec le problème aggravant que les transferts de compétences se font sans tous les moyens dont le pouvoir fédéral disposait, de sorte que l'ASP sera amené, comme dans d'autres secteurs non moins importants de services à la collectivité, de faire plus, mieux, avec moins... Plus précisément, la mission de contrôle transférée suppose un coût supplémentaire de 4 millions d'euros pour Actiris, alors que la Région ne se voit accorder que 750.000 euros supplémentaires.

La contrainte publique doit autant, sinon plus, s'exercer sur le « Marché » que sur les individus.

loppé à la suite des travaux français durant la présidence de François Mitterrand, l'Insertion socio-professionnelle (ISP) souhaitait, notamment, développer l'égalité des chances, au service des plus éloignés du marché de l'emploi, dans un contexte de chômage que l'on croyait conjoncturel. Bien que le contexte du chômage devenait structurel, et de masse, l'ISP ne bénéficia pas de réflexion et d'attention politique, si bien qu'il fut emporté par les changements de dogme et la mise en œuvre de politiques macro-économiques ultralibérales basées sur le soutien à l'offre d'emploi, plutôt que la demande. Avec les résultats que l'on sait...

des écoles, et également des individus. Alors peut-être, il pourra avoir un sens noble, celui de l'égalité réelle des chances, celui de l'émancipation citoyenne.

Faire plus avec moins

Après un détour par la présentation des réformes issues du précédent gouvernement (Di Rupo), lequel a mis en œuvre tant de régressions en matière de droit du chômage, il paraît difficile de concevoir que les opérateurs ISP ne soient pas directement impactés par leurs mises en œuvre. Contractualisation et appauvrissement croissants vont de pair avec un renforcement des contraintes pesant

Rencontrer les besoins des entreprises

Le même Actiris voit son dernier contrat de gestion (portant sur la période 2013-2017) entériner une vision d'un service bien plus en phase avec les préoccupations des employeurs. Il s'agit de « matcher » (faire correspondre) les chercheurs d'emplois et les offres existantes et demandes des entreprises, et de faire évoluer les « Chercheurs d'Emploi » (CE) vers les exigences, toujours croissantes, du « marché de l'emploi ». Oublié le problème réel du chômage de masse, de surqualification des emplois occu-



pés, et de discriminations diverses. La solution passe par l'activation-contrôle et la formation des « CE » afin de rencontrer les besoins des entreprises. Oubliées, les études comparatives indiquant que la formation n'est pas l'explication du chômage urbain bruxellois.

Bureaucratism accru

Actiris devra donc segmenter son public, intensifier son accompagnement, et évaluer davantage ses politiques selon des critères de résultats. Nous évoquons par exemple les « taux de sortie positives », que connaissent déjà fort bien les opérateurs ISP, qui pour pouvoir rencontrer ce contrôle croissant, sont progressivement soumis, tant par le biais des contrôles de subsides que de leurs activités, à une bureaucratism et une implé-

mentation continue de processus de contrôle par voie informatique, notamment par le biais de réseau de base de données partagées. Certes, ils ont leurs avantages. Mais pas quand ils aboutissent à des sanctions pour les chercheurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement socio-professionnel de qualité, fondé sur l'égalité des chances et l'objectif d'émancipation citoyenne !

Des balises de qualité

Même s'il semble relever du vœu pieu, l'étude du CSCE a tenté de décliner quelques balises de cet ASP de qualité. En premier lieu, et parce qu'il s'agit de rendre ses lettres de noblesse

à l'objectif d'égalité des chances et non d'un exercice de conditionnement aux attentes croissantes du « marché », il s'agit de promouvoir des politiques de plein-emploi, qui ne peuvent être réduites à la seule responsabilité individuelle. Le soutien à la « demande », aux chômeurs, y compris par des allocations plus généreuses, du logement de qualité, sont bien entendu une condition de toute politique d'insertion durable. Comment chercher un emploi avec l'incertitude des fins de mois et de la perte de logement ?

En second lieu, il s'agit de rappeler que la contrainte publique doit autant, sinon plus, s'exercer sur le « Marché » que sur les individus ! Quid des conditions mises aux dispositifs d'aide à l'emploi ? Quid d'une

Un accompagnement socioprofessionnel de qualité suppose une relation entre « égaux ».

politique volontariste de réduction du temps de travail ? Les chômeurs ne sont pas en difficulté, ils sont mis en difficulté. Pour réaliser un ASP de qualité, et qui est tant du sens, que du résultat positif possible, il faut davantage de contraintes sur le « Marché », et non le contraire...

Relation de confiance

En troisième lieu, un ASP suppose une relation entre « égaux ». Illusion que cette égalité dans une relation d'aide, bien entendu, mais la contractualisation qui pèse sur l'accompagnement rend tout simplement impossible cette quête de la relation entre égaux. Or pour poser un choix de vie sociale et professionnelle, pour acter et définir le travail social à accomplir, il faut un cadre minimal qui assure cette égalité de relation. Par ailleurs, le constat d'une utilisation « consumériste » des services ISP est croissante, y compris auprès des CE. Et on les comprend, tant la pression à la démonstration de preuves importe progressivement plus que la recherche elle-même d'un emploi, sans même évoquer tout le travail social global à faire en amont, et la définition d'un projet socio-professionnel. Corollaire de cette balise, la relation de confiance est fondamentale pour



⇒ permettre cet ASP de qualité. La mise en œuvre de mise en réseau et d'informatisation-contrôle du travail social rend de plus en plus difficile ce travail de construction du lien de confiance. L'accompagnement doit être accessible à tous, sur base volontaire bien entendu, mais donc sans jeux de rôles imposés-induits, sans stigmatisation. Contrairement à ce que l'intuition pourrait indiquer, la segmentation et la spécialisation des « publics » ne donnent pas de résultat. Tandis que les professionnels du social et de la santé mettent en garde contre les impacts négatifs de la stigmatisation...

Du temps et de la souplesse

Le nerf de la guerre constitue une autre balise, et il ne s'agit pas d'argent, mais de temps ! Un ASP ne peut se concevoir dans un cadre temporel

Sans cette souplesse, à quoi bon l'associatif ? Sans cette confiance, à quoi bon la délégation de mission ?

Organiser la lutte pour relever les défis communs...

Il apparaît rapidement à la lecture de ce qui précède que la mise en œuvre d'un ASP de qualité passera par une coordination et des convergences de luttes sociales, syndicales et politiques menées jusqu'à présent de manière disparate.

Les associations et les travailleurs sociaux, pour défendre leur secteur, leur métier, devront lutter pour que le prochain gouvernement régional profite des transferts de compétences

des dizaines de milliers de chômeurs en fin de droits vers la misère, par le biais de la réforme du stage d'attente.

... avec les usagers-chômeurs

Il s'agit à présent pour ces opérateurs d'ISP de développer plus encore les liens entre travail social et usagers, car c'est par l'éducation populaire, par la mise en réseau et le travail communautaire que l'accompagnement socio-professionnel pourra effectivement reconnaître et soutenir les usagers-chômeurs en tant qu'êtres pensants et agissants, de manière libre et autonome. Alors seulement, ils pourront lutter par, et pour eux-mêmes, contre ces chasses aux chômeurs qu'ils sont les premiers à subir.

Les défis sont proches et croissants. La récente déclaration de politique

La mise en œuvre d'un ASP de qualité passera par une coordination et des convergences de luttes sociales, syndicales et politiques menées jusqu'à présent de manière disparate.



1935, en France : quand la distribution de soupe populaire tenait lieu d'accompagnement des chômeurs...

imposé. C'est une démarche dont les résultats ne peuvent s'évaluer en nombre de rendez-vous d'une demi-heure, formatés par une grille de questions pré-encodées.

Enfin, à l'heure de la mise en concurrence des services associatifs et marchands, et de la privatisation rampante du service public, l'ASP de qualité ne peut se concevoir que dans une dynamique de partenariat renforcé, qui donne un rôle fort aux opérateurs ISP, garantit leur indépendance et leur offre une marge de manœuvre leur permettant d'adapter leurs travaux aux défis du terrain.

pour mieux orienter les budgets et les mesures vers les chômeurs bruxellois, et les associations chargées de les accompagner de manière globale et sociale. Ils auront à cœur de lutter pour une politique de plein emploi, pour une lutte contre la discrimination, pour la fin des chasses aux chômeurs.

Comme l'a toujours soulevé le Collectif Solidarité Contre l'Exclusion, les luttes sont communes, les enjeux sont communs. Il s'agit à présent de mieux organiser la prise en compte des défis qui pèsent sur les travailleurs sociaux et les chômeurs. Pour ce faire, nous observons avec enthousiasme les activités menées par les Missions Locales qui ont, par leurs actions, réussi à freiner la dénaturation de leur métier, en balisant l'accompagnement des chômeurs et en maintenant leur autonomie, par exemple en refusant tout transfert d'information pouvant justifier une sanction pour leurs usagers. Il faut aussi saluer le travail entamé par le Réseau Bruxellois des Collectifs de Chômeurs, coordonné par le CSCE, qui a porté le combat contre les mesures de régressions en droit du chômage, et particulièrement de cette mesure infâme qui renverra

régionale bruxelloise indique en effet que l'heure est à l'accroissement des politiques de l'emploi qui font le terreau d'un ASP assimilé aux politiques d'activation. Le concept creux de guichet unique continue de hanter les projets, tel celui qui vise à réformer les maisons de l'emploi pour y associer tous les acteurs de l'accompagnement. Lequel se voit ainsi, bien entendu, soumis de manière facilitée au seul objectif de contrôle, contrôle dont il est clairement question d'assumer pleinement la charge. Le renforcement de l'activation est sur toutes les lèvres, et dans tout le chapitre « économie-emploi » même si pour cette fois, il a le goût de la jeunesse, par l'activation de la manne financière européenne et sa fameuse Youth Guarantee. Pas sûr que les jeunes y gagneront des emplois de qualité, tandis que l'ASP de qualité, lui, s'éloigne plus encore... □

i. L. Ciccia, *L'accompagnement socioprofessionnel des chômeurs est-il soluble dans la chasse aux chômeurs ? Balises pour un accompagnement de qualité des chômeurs bruxellois après les réformes du Gouvernement Di Rupo 1^{er}*, étude 2013 du CSCE asbl, parue avec le soutien de la Communauté Française, disponible gratuitement en ligne via <http://www.asbl-csce.be/documents/CSCE2013B.pdf>